

LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS POUR L'ENVIRONNEMENT



MAI 2020

La communauté scientifique a lancé des alertes sur les enjeux environnementaux en lien avec le développement de nos sociétés: dérèglement du climat, raréfaction des ressources énergétiques, perte de biodiversité, pollution atmosphérique, accès à l'eau, déforestation.

BNP Paribas prend en compte ces problématiques chaque fois qu'elles se présentent dans la conduite de ses activités.

Les engagements de BNP Paribas pour l'Environnement se traduisent par différentes mesures concrètes détaillées ci-dessous.



A. LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA STABILITÉ DU CLIMAT

Les enjeux associés aux gaz à effet de serre et au dérèglement du climat ont des conséquences significatives pour les économies des pays, pour nos clients, et pour la valorisation de nos actifs.

Dans ce contexte, BNP Paribas a fait depuis plusieurs années du changement climatique une priorité et mené plusieurs initiatives pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique, financer les infrastructures d'énergies renouvelables, investir dans la science climatique et s'engager auprès de partenaires pour développer collectivement des solutions bas carbone.

Ainsi, le Groupe teste plusieurs outils et méthodologies pour évaluer au mieux l'exposition de son portefeuille de crédits et d'investissements aux risques climatiques

- Il soutient et met en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et publie des informations en ligne avec ces recommandations;
- Il s'est également engagé auprès de la Science Based Target initiative (SBTi). Cette coalition regroupe le Carbon Disclosure Project (CDP), le Global Compact des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le WWF afin d'accompagner les entreprises souhaitant se fixer des objectifs environnementaux en ligne avec ceux de l'Accord de Paris. La SBTi n'ayant pas encore déterminé de méthodologie pour fixer de tels objectifs pour les entreprises du secteur financier, BNP Paribas participe aux groupes de travail mis en place pour développer une telle méthodologie;
- Il a signé le Katowice Commitment en 2018, et le Collective Commitment to Climate Action en septembre 2019 sous l'égide de l'UNEP FI. Le Groupe s'est ainsi engagé à développer des outils permettant d'aligner son portefeuille de crédits avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans ce cadre, BNP Paribas a testé en 2019 la méthodologie développée par le think tank « 2 Degrees Investing Initiative » qui permet de calculer, pour 5 secteurs fortement carbonés (l'extraction d'énergies fossiles, la production d'électricité, le transport, l'acier et le ciment), le profil du portefeuille de crédits à diverses échéances. La méthode, adaptée pour chaque secteur, utilise des scénarios de référence utilisés et développés par des organisations indépendantes, telles que l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Pour la production d'électricité, l'extraction d'énergies fossiles et l'automobile, l'approche se base sur les mix énergétique ou technologique. Pour l'aviation, le transport maritime, le ciment et l'acier, les intensités d'émissions de carbone sont analysées.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

À la suite de ce premier test, des travaux ont été engagés avec les banques signataires du Katowice Commitment afin de tester et de proposer des pistes d'amélioration à la méthodologie commune élaborée par «2 Degrees Investing Initiative». En effet, BNP Paribas souhaite jouer un rôle actif dans la co-construction d'un outil méthodologique qui sera ensuite partagé largement avec diverses parties prenantes. Les premiers tests de cette méthodologie ont porté sur un pourcentage significatif des clients de chaque secteur (plus de 80 % des encours). Les résultats de ce test proposent une vision du portefeuille de crédits avec un scénario de référence à une date donnée, mais également la projection de ce même portefeuille à une échéance de 5 ans. La compatibilité du portefeuille de crédit avec un scénario 2°C se fera à la fois par une gestion dynamique du portefeuille et par des évolutions technologiques exogènes. Les travaux engagés par le Groupe visent à améliorer le pourcentage et la qualité de la couverture de ses clients, mais également à mieux comprendre les évolutions attendues dans chaque secteur.

Afin de contribuer à l'objectif de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C, BNP Paribas a défini des engagements afin de contribuer à la transition vers un système énergétique bas carbone, en lien avec l'Accord de Paris :

1. Augmenter le soutien au secteur des énergies renouvelables

■ Fin 2019, le montant des financements pour le secteur des énergies renouvelables était de 15,9 milliards d'euros, dépassant ainsi l'objectif de 15 milliards fixé pour fin 2020. Le Groupe a relevé son objectif de financement du secteur à 18 milliards d'euros fin 2021. BNP Paribas se classe 2^e pour le financement de projets d'énergies renouvelables dans la zone EMEA et 4^e au niveau mondial (classement Dealogic à fin 2019). Le Groupe a notamment accompagné le consortium Éolien Maritime France en tant que conseil financier et underwriter pour le premier projet d'éolien offshore français, qui comptera 80 turbines, soit une capacité de production d'électricité de 480 MW, équivalent à la couverture de 20% des besoins de la Loire-Atlantique, pour un investissement total de 2 milliards d'euros.

2. Réduire l'exposition au charbon thermique

■ Depuis 2017, le Groupe a arrêté de financer les nouvelles centrales électriques à base de charbon, ainsi que l'extraction de charbon thermique (que ce soit via les projets miniers ou via les sociétés minières spécialisées dans le charbon qui n'ont pas de stratégie de diversification). Il ne finance plus que les entreprises productrices d'électricité qui ont une stratégie de réduction de la part de charbon dans leur production au moins aussi ambitieuse que celle de leur pays.

■ En 2019 et en 2020, BNP Paribas a durci sa position sur le charbon en annonçant sa volonté de réduire à zéro son exposition au charbon thermique à l'horizon 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et à l'horizon 2040 dans le reste du monde. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe intensifiera son dialogue avec les entreprises clientes produisant une partie de leur électricité à partir de charbon pour analyser dans quelle mesure leur trajectoire d'évolution est compatible avec ses objectifs de sortie par zone géographique. Il sera notamment amené à cesser ses relations avec les producteurs qui planifieraient de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon. Dès à présent, BNP Paribas n'accepte plus aucun nouveau client dont la part de chiffre d'affaires liée au charbon est supérieure à 25%.

3. Réduire l'exposition aux gaz et pétrole non conventionnels

■ Cesser les relations avec les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production, la distribution, le marketing ou le trading de gaz et de pétrole de schiste et/ou de pétrole issu des sables bitumineux.

■ Cesser le financement de projets majoritairement dédiés au transport et à l'exportation de gaz et de pétrole de schiste ou de pétrole issu des sables bitumineux.

■ Ne pas financer de projet d'exploration ou de production de gaz et de pétrole en Arctique.

4. Mettre la gestion d'actifs pour compte de tiers au service de la transition énergétique et écologique

■ Mesurer, maîtriser et publier régulièrement l'empreinte carbone des actifs gérés pour compte de tiers par BNP Paribas, en ligne avec la signature du Montreal Carbon Pledge par BNP Paribas Investment Partners.

■ Réduire l'empreinte carbone des actifs gérés pour compte de tiers par BNP Paribas, en ligne avec la signature du Portfolio Decarbonization Coalition par BNP Paribas Investment Partners.



- Exercer les droits de vote pour favoriser les résolutions en faveur de la transition énergétique et écologique. La filiale de gestion d'actifs du Groupe, BNP Paribas Asset Management, utilise les droits de vote dont elle dispose dans de nombreuses entreprises pour contribuer à l'adoption de résolutions en faveur de la transition énergétique. Au niveau mondial, BNP Paribas Asset Management figure parmi les gestionnaires d'actifs les plus volontaires dans ce domaine, comme le souligne le rapport « [Climate in the boardroom: How asset manager voting shaped corporate climate action in 2019](#) » de l'ONG « [majority Action](#) ».
- Proposer une large offre de fonds verts, investis notamment dans les énergies alternatives et l'efficacité énergétique. Au 31 décembre 2019, les fonds verts de BNP Paribas Asset Management représentaient 11,6 milliards d'euros d'encours.

5. Développer l'innovation financière et les solutions d'investissement en faveur de la transition énergétique

- Figurer parmi le top 3 mondial des émetteurs d'obligations vertes en euros d'ici à 2018, avec un focus sur les sous-jacents qui contribuent à la transition énergétique. En 2019, le Groupe était le 3e acteur mondial toutes devises confondues du marché des obligations vertes (green bonds) selon Dealogic. Depuis 2012, le Groupe a été chef de file conjoint de 29,9 milliards d'euros d'obligations vertes. Le montant total des obligations vertes placées en 2019 par BNP Paribas s'est élevé à 9,8 milliards d'euros (les montants sont calculés selon la méthode de distribution des produits obligataires « *apportioned value basis* »). Cela inclut notamment la participation à :
 - la première obligation verte souveraine d'Amérique latine, réalisée au Chili, pour un montant de 1,3 milliard d'euros, qui servira entre autres à financer des projets liés aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement;
 - l'obligation verte inaugurale d'Apple pour un montant de 2 milliards d'euros, qui sera utilisé pour réduire l'empreinte carbone globale d'Apple et pour développer l'utilisation de matériaux plus durables dans ses produits et procédés.
- BNP Paribas Cardif, la filiale assurance de BNP Paribas, s'est fixé l'objectif de 3,5 milliards d'euros d'investissements verts fin 2020. En deux ans, l'assureur a plus que doublé ses investissements verts dans le cadre des fonds généraux de ses pays domestiques (France, Italie et Luxembourg).
- Renforcer notre support aux solutions d'efficacité énergétique pour les clients particuliers et pour les entreprises.
- Investir 100 millions d'euros à l'horizon 2020 pour soutenir des start up qui innovent en faveur de la transition énergétique. Fin 2019, le Groupe avait déjà engagé sur ses fonds propres 56 millions d'euros (dont 20 millions sur l'année 2019) pour investir dans 10 start-up spécialisées dans la transition énergétique et écologique et dans 3 fonds d'investissement. Parmi les start-up aidées depuis 2019 se trouvent notamment Sierra Energy, qui permet de transformer tout type de déchets en énergie sans combustion, ainsi qu'EkWateur, fournisseur d'énergie (électricité et biométhane) verte et renouvelable pour les particuliers et les collectivités.
- Avoir un rôle moteur sur le marché en pleine expansion des Sustainability Linked Loans (SLL), des crédits indexés sur des objectifs liés au développement durable. Les taux sont réduits si l'entreprise atteint ses objectifs et augmentent si ce n'est pas le cas. Une ligne de crédit verte de 2 milliards d'euros a par exemple été syndiquée pour le groupe chimique belge Solvay. Le coût de ce crédit est associé à un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'1 million de tonnes d'ici 2025. BNP Paribas, qui fait partie des leaders du secteur des SLL, a été classé au 1er rang mondial par Dealogic fin 2019. Au total, BNP Paribas a participé à des SLL pour un montant global de 96,3 milliards d'euros en 2019, dont 6,2 milliards d'euros directement souscrits par la Banque.
- Offrir une gamme de produits financiers de plus en plus large pour soutenir la transition. De nombreux produits innovants ont vu le jour dans ce domaine en 2019, parmi lesquels :
 - un contrat de couverture du risque de change d'un montant de 174 millions d'euros pour l'entreprise espagnole Siemens Gamesa spécialisée dans l'énergie éolienne, qui est lié à son score ESG défini par l'agence de notation extra-financière RobecoSAM. Cette transaction permet de réduire son exposition au risque de change sur ses ventes d'éoliennes offshore à Taiwan tout en intégrant un indicateur ESG dans le taux. La non-atteinte de la note ESG annuelle visée générera une prime de développement durable que BNP Paribas s'engage à réinvestir dans des projets forestiers;
 - un Schuldschein, instrument de crédit de droit allemand à taux variable ou fixe, d'un montant de 500 millions d'euros, pour la société autrichienne Lenzing AG, premier producteur de fibres de cellulose à base de bois, lié à ses performances en matière de développement durable, telles que déterminées par l'agence de notation extra-financière MSCI. Cette notation MSCI dépendra, entre autres, des performances environnementales de l'entreprise (émissions de CO₂ et de soufre, diminution de la pollution des eaux usées, etc.).



- THEAM Quant Europe Climate Offset, le premier fonds OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière) de droit français doté d'un mécanisme de compensation des émissions de carbone. L'objectif de ce fonds est de combiner rendements financiers du marché des actions européennes et impact positif en matière de changement climatique;
- depuis septembre 2019, BNP Paribas associe la commercialisation de certains produits structurés indexés sur un indice thématique ESG à la plantation d'arbres en France par Reforest'Action. Pour 1 000 euros investis, un arbre est planté. Fin 2019, 750 000 arbres avaient été plantés.

6. Accompagner des entreprises dans l'atteinte de la neutralité carbone

■ Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il faut non seulement réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre autant que possible, mais également parvenir à la neutralité carbone. Cela implique de compenser les émissions de carbone résiduelles (notamment via la séquestration de carbone dans les sols et dans les plantes). Dans cette optique, BNP Paribas a créé en 2018 le social business ClimateSeed, une plateforme de compensation carbone volontaire qui met en relation des organisations désireuses de compenser tout ou partie de leurs émissions résiduelles de gaz à effet de serre avec des porteurs de projets de séquestration de carbone. Un an après son lancement, 31 porteurs de projets de promotion et de vente de crédits carbone, représentant 5,5 millions de tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, sont présents sur la plateforme. ClimateSeed fait partie des six standards reconnus par l'International Finance Corporation pour la compensation carbone de son programme de green buildings et a obtenu plusieurs récompenses.

7. Accompagner des entrepreneurs dans leurs démarches d'efficacité énergétique

■ Dans ses marchés domestiques, le Groupe propose aux entrepreneurs un appui concret destiné à faciliter le diagnostic, la conception et le financement des travaux d'efficacité énergétique. En Belgique, via son Sustainable Business Competence Center (SBCC), BNP Paribas Fortis propose aux entreprises son expertise et son appui pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. Son objectif est d'accompagner les clients entreprises vers un business model durable répondant notamment aux défis climatiques.

8. Etre neutre en carbone sur le périmètre opérationnel

■ Dans le cadre de sa politique en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, BNP Paribas est devenu depuis 2017 une banque neutre en carbone sur son fonctionnement propre à travers trois actions complémentaires :

La réduction de ses émissions de CO₂

L'objectif du Groupe est de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par collaborateur en 2020 par rapport à 2012, c'est-à-dire passer de 3,21 à 2,41 tonnes équivalentes de CO₂ (teqCO₂) par collaborateur. BNP Paribas Fortis a déjà atteint cet objectif, puisque ses émissions par collaborateur ont diminué de 31 % entre 2012 et 2019. Les émissions de GES sont mesurées en convertissant en teqCO₂ les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels. En 2019, BNP Paribas a émis 461 030 teqCO₂ au total, ce qui représente une baisse de 7,06 % par rapport à 2018. Ces émissions sont dues pour 74 % à la consommation d'énergie des bâtiments, y compris l'IT, et pour 26 % aux déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, les équipements informatiques et l'optimisation des déplacements professionnels. L'ensemble de ces initiatives a permis au Groupe d'obtenir en 2019 la note A- attribuée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et un score de 100/100 pour son reporting environnemental dans le cadre de la notation extra-financière 2019 de RobecoSam, salvant ainsi la qualité et la transparence de son reporting.



Le recours à de l'électricité bas carbone

BNP Paribas recourt à une électricité bas carbone, dans tous les pays où cela est possible. La part d'électricité renouvelable a représenté 35 % des achats totaux d'électricité du Groupe en 2019 (contre 32 % en 2018). Elle provient soit d'achat de certificats d'électricité renouvelable, soit de consommation directe d'énergie renouvelable produite par les bâtiments du Groupe. Plus généralement, la part d'électricité bas carbone dans son ensemble était de 72 % en 2019. En Belgique, les bâtiments gérés par BNP Paribas Fortis utilisent 100 % d'électricité verte depuis 2015.

La compensation de ses émissions résiduelles

Chaque année, BNP Paribas compense les émissions de GES résiduelles émises l'année précédente pour l'ensemble du Groupe. Les émissions 2018 s'élevaient à 390 215 teqCO₂ et ont été compensées en 2019 via 3 projets (les deux derniers ont été sélectionnés via la plateforme ClimateSeed):

- le projet Kasigau, soutenu depuis 2017 par le Groupe et piloté par l'ONG Wildlife Works, qui vise la préservation et la restauration de 200 000 hectares de forêt au Kenya mais aussi l'accès aux soins, à l'eau et à l'éducation des populations locales;
- un projet au Malawi, consistant à mettre en place des forages d'eau potable pour réduire l'abattage d'arbres utilisés pour fournir du bois destiné à stériliser l'eau. Ce projet mené par l'ONG United Purpose Malawi WASH lutte ainsi contre la déforestation et améliore radicalement la vie des populations;
- un projet en Indonésie visant la restauration et la conservation de tourbières tropicales couvrant plus de 150 000 hectares de forêt marécageuse située dans le Kalimantan central. Outre la protection de plus de 40 espèces en danger (faune et flore), ce projet soutient les populations autochtones dans la lutte contre les feux de forêt dévastateurs qui interviennent en saison sèche.

9. Consommer moins de papier et avoir recours au papier responsable

- Le Groupe s'est engagé à réduire de 43 % la consommation de papier par collaborateur en 2020 par rapport à 2012, en passant de 165 à 94 kg/ETP. En 2019, la consommation de papier a atteint 86 kg/ETP. Enfin, la politique papier vise à porter en 2020 à 80 % la part de papier responsable (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement, c'est-à-dire recyclé à plus de 50 % ou labellisé PEFC ou FSC). 72 % du papier était responsable en 2019. En Belgique, cette proportion grimpe à 95 %.

10. Collaborer activement avec les régulateurs, les gouvernements et la communauté scientifique pour faciliter la transition énergétique

- Poursuivre le dialogue visant à définir des politiques et développer des mécanismes efficaces de marché afin de faciliter la transition énergétique et limiter le réchauffement en cohérence avec l'Accord de Paris. Convaincu que l'hydrogène produit à partir d'énergies décarbonées peut jouer un rôle important dans la transition énergétique et écologique, BNP Paribas a officiellement rejoint début 2020 l'Hydrogen Council et a participé à l'événement organisé par cette association en marge du G20 au Japon en 2019. L'Hydrogen Council réunit des entreprises mondiales majeures des secteurs de l'énergie, du transport et de l'industrie. Ces entreprises partagent la même vision à long terme: l'hydrogène peut favoriser la transition énergétique et écologique. L'Hydrogen Council cherche non seulement à accélérer les investissements dans le développement et la commercialisation dans le secteur de l'hydrogène et des piles à combustible, mais aussi à encourager les principales parties prenantes à accroître leur soutien à l'hydrogène dans le cadre du futur bouquet énergétique.
- Accompagner la recherche scientifique sur les mécanismes climatiques et les impacts des activités humaines, notamment via le programme Climate Initiative, lancé en 2010 par la Fondation BNP Paribas. Elargi en 2019 aux questions de biodiversité (et rebaptisé Climate & Biodiversity Initiative), ce programme a déjà permis de soutenir 27 projets de recherche pilotés par des chercheurs, professeurs et ingénieurs, à hauteur de 18 millions d'euros. Entre 2020 et 2022, la Fondation BNP Paribas valorisera les 9 projets lauréats de son 4e appel à projets lancé en 2019, portant sur des problématiques variées liées aux interactions entre climat et biodiversité. Parmi ces projets, le projet CAMBIO de l'Université de Gand étudie quelles combinaisons d'arbres sont les plus aptes à faire face au changement climatique.





B. LES ACTIONS DE BNP PARIBAS PORTANT SUR LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES, NOTAMMENT LA BIODIVERSITÉ, LES FORÊTS, L'AIR, L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES

BNP Paribas a adopté des politiques visant à protéger les écosystèmes lors de financement d'activités pouvant les impacter, avec des critères obligatoires que le Groupe demande à ses clients de respecter pour bénéficier de ses services financiers.

1. Protéger la biodiversité

La perte de biodiversité représente un enjeu majeur, aux impacts considérables sur le développement de nos sociétés. BNP Paribas porte une attention spéciale à la protection de la biodiversité dans le cadre de ses relations avec des clients opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'huile de palme, de la pâte à papier et de l'extraction minière, où les atteintes peuvent être importantes. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans ces secteurs d'avoir mis en place des politiques internes qui protègent strictement les réservoirs de biodiversité suivants : aires à Hautes Valeurs de Conservation (HCV, High Conservation Values), sites de l'« Alliance for Zero Extinction », zones humides concernées par la Convention de Ramsar, les catégories I-IV de l'UICN, sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Groupe a aussi exclu de son portefeuille les entreprises impliquées dans la production, le commerce ou l'usage de filets dérivants de plus de 2,5 km de long ; celles impliquées dans le commerce d'espèces animales ou végétales couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et non autorisées par un permis CITES.

En Belgique, BNP Paribas Fortis soutient financièrement Natagora et Natuurpunt, deux organisations actives dans la protection de la nature et de la biodiversité, en leur versant, depuis le mois de mai 2019, une partie des frais d'entrée et de gestion de l'un de ses principaux fonds d'investissement. Grâce à ce soutien financier, Natagora et Natuurpunt peuvent agrandir leurs réserves naturelles. Fin 2019, grâce aux 109.000 euros versés, ces organisations ont pu acheter l'équivalent de 15 terrains de football.

2. Protéger les forêts en tant que réservoirs de biodiversité et puits de carbone

Protéger les forêts est essentiel à trois titres : elles constituent des réservoirs très importants de biodiversité, des puits de carbone essentiels dans la lutte contre le dérèglement du climat, et le lieu de vie et le moyen de subsistance de nombreuses populations dont il convient d'assurer les droits, notamment en obtenant leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) lors du développement de plantations ou d'infrastructures. BNP Paribas vise à s'assurer que ses activités ne concourent ni à déforester ni à dégrader des forêts, au travers de l'initiative « Zero Net Deforestation » du Soft Commodities Compact, conjointement élaborée par le Consumer Goods Forum et la Banking Environment Initiative, dont les signataires s'engagent à éliminer la déforestation de leurs chaînes de valeur amont et aval d'ici à 2020.

Afin de concrétiser cette position, BNP Paribas prête une attention spéciale à la protection des forêts dans le cadre de ses relations avec des clients opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'huile de palme, de la pâte à papier et de l'extraction minière, où les impacts peuvent être importants. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans ces secteurs d'avoir mis en place des politiques internes qui protègent strictement les forêts à Hautes Valeurs de Conservation (HCVF, High Conservation Values Forests), et prohibent la technique du brûlage. Dans le secteur de l'huile de palme, les clients doivent de plus disposer d'une politique de protection des forêts à haute teneur en carbone, identifiées au travers de la méthode « High Carbon Stock Approach ».

De plus, BNP Paribas vise une réduction significative de sa consommation de papier avec un objectif de -30 % de papier par collaborateur entre 2012 et 2020, et une augmentation de la part de papier issu du recyclage ou de forêts gérées durablement - en s'appuyant sur les labels FSC et PEFC comme seules références en la matière.



Depuis 2017, grâce à différentes initiatives menées au sein de BNP Paribas Fortis en Belgique, plus de 88.000 arbres ont été plantés en Zambie en partenariat avec WeForest. La collaboration avec Reforest'Action, définie à l'échelle du Groupe, a quant à elle permis de planter plus de 50.000 arbres en Belgique en 2019, en vue de restaurer des forêts dégradées.

3. Maintenir la qualité et la disponibilité des ressources en eau

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent à augmenter ni la raréfaction ni la pollution de l'eau, notamment dans les régions du monde où cette ressource est particulièrement sous pression. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans les secteurs de l'agriculture et de l'extraction minière d'avoir des politiques de gestion de l'eau visant à en optimiser la consommation et à maîtriser les impacts pour les autres usages, particulièrement dans les zones de stress hydrique; et à gérer leurs effluents, pour limiter la pollution.

4. Minimiser la pollution atmosphérique

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent pas à augmenter la pollution de l'air, notamment dans les zones à forte densité de population.

Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients des secteurs de l'agriculture et de l'huile de palme d'avoir mis en place des politiques internes qui prohibent la technique du brûlage (conduisant à générer des brouillards de feux pouvant envahir des régions entières) et qui minimisent l'usage de pesticides et de fertilisants, qui sont aussi des polluants atmosphériques importants.

Dans le secteur de la production d'électricité à base de charbon, les centrales financées par le Groupe doivent être implantés dans des pays bénéficiant de cadres légaux couvrant les émissions atmosphériques, et minimiser les émissions d'oxydes de soufre (SOx), d'oxydes d'azote (NOx), de particules fines (PM), dans le respect des Directives environnementales de la Banque Mondiale et de l'IFC relatives aux centrales thermiques. De plus, il est demandé aux compagnies dans ce secteur de régulièrement publier, ou être en capacité de fournir, des rapports sur leurs émissions de SOx, NOx et de PM.

5. Protéger les ressources naturelles et favoriser l'économie circulaire

La communauté scientifique lance régulièrement des alertes portant sur la raréfaction de certaines ressources naturelles et la nécessité de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire où, autant que possible, la consommation de ressources est réduite, les produits sont réutilisés, les déchets sont recyclés ou valorisés.

En Belgique, via son département Sustainable Business Competence Centre, BNP Paribas Fortis propose à ses clients PME une expertise et un appui dans le domaine de l'économie circulaire.

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent pas à augmenter la raréfaction de ressources naturelles, minérales et non minérales, et cherche à favoriser l'économie circulaire partout où ce concept est pertinent.

A cette fin, BNP Paribas a adopté des politiques internes qui visent notamment à réduire, réutiliser et recycler à grande échelle les fournitures de bureau utilisées dans ses bâtiments, avec un focus particulier sur le papier et sur les équipements informatiques dont les traitements en fin de vie assurent un réemploi ou un recyclage matière aussi important que possible. En Belgique, où BNP Paribas Fortis est en train de construire un nouveau siège 'passif', 98,2 % des matériaux issus de la démolition de l'ancien bâtiment ont été recyclés ou réutilisés ailleurs.





C. BNP PARIBAS ET LA PROTECTION DES OCÉANS

En ligne avec son engagement de contribuer à l'atteinte des ODD de l'ONU, notamment à travers ses activités de financement et d'investissement, BNP Paribas souhaite participer activement à la protection de l'océan et de ses ressources. Conscient que les activités de certains de ses clients dépendent de la préservation de l'océan, mais également que certaines d'entre elles, bien que nécessaires à l'économie, peuvent contribuer à la perturbation des écosystèmes, BNP Paribas souhaite œuvrer avec ses clients à l'atteinte de l'ODD 14 (« Vie Aquatique ») pour la conservation et l'exploitation durable de l'océan. Cet engagement se traduit, d'une part, par l'encadrement de ses financements portant sur des activités sensibles sur le plan environnemental ou en matière de biodiversité océanique et, d'autre part, par un soutien proactif aux initiatives contribuant à une économie durable, respectueuse des écosystèmes marins et des hommes.

1. BNP Paribas s'engage à financer de façon responsable les activités susceptibles d'impacter l'océan

Dans ce cadre, BNP Paribas définit des critères pour encadrer ses financements et ses investissements dans le domaine du transport maritime, de la pêche et l'aquaculture, de l'extraction sous-marine de ressources naturelles, des énergies marines renouvelables, et des activités terrestres ayant un lien fort avec l'océan.

A titre d'exemples, BNP Paribas s'engage contre la pêche illégale, non rapportée et non réglementée, et soutient une gestion durable des stocks de poissons. Le Groupe demande par ailleurs à ses clients du secteur de ne pas utiliser la dynamite ou le cyanure, les filets dérivants de plus de 2,5 km de longueur, la pêche électrique, ou encore le chalut de fond au-delà de 800 mètres de profondeur. BNP Paribas s'engage aussi, sur son périmètre propre, à cesser d'ici à 2020 l'usage de produits en plastique pétrochimique et à usage unique. BNP Paribas entreprend également des actions de sensibilisation à l'attention de ses collaborateurs et accompagne leur engagement pour la collecte de déchets plastiques.

En décembre 2019, BNP Paribas a signé les Poseidon Principles qui promeuvent la décarbonation de l'industrie du transport maritime en intégrant les considérations climatiques dans les portefeuilles et les décisions de crédits des banques. Ces principes ont pour objectif de répondre à l'ambition de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le transport maritime d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 2008. Ils permettront de mesurer et piloter les intensités CO₂ des portefeuilles de financement shipping avec une méthodologie commune à toutes les banques signataires.

2. BNP Paribas souhaite contribuer activement à la préservation de l'océan

BNP Paribas encourage la mise en œuvre des meilleures pratiques avec des solutions et services bancaires à impact positif. Le Groupe a développé une gamme de produits bancaires dédiés afin d'accompagner les clients qui gèrent activement leurs impacts sur les écosystèmes marins.

BNP Paribas propose ainsi des financements à taux bonifiés (Sustainability Linked Loans) en fonction de l'atteinte d'objectifs de durabilité spécifiques et mesurables en lien avec l'océan. Ceci comprend la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de particules pour des projets de transport maritime, ou encore la transition vers une économie circulaire du plastique et le recours à des produits recyclés dans les processus industriels. Le Groupe accompagne également ses clients dans des prêts verts et dans la levée de fonds au travers d'obligations vertes afin de leur permettre de transformer leurs business models de façon ambitieuse tout en préservant l'océan.

Dans le secteur du transport maritime, BNP Paribas s'engage à financer la transition écologique des navires à hauteur d'1 milliard d'euros d'ici 2025, en soutenant par exemple des projets de motorisation dual fuel au Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Sur le secteur spécifique de la croisière, le Groupe s'engage à ce que l'intégralité de son portefeuille de financement de navires neufs réponde aux meilleurs standards environnementaux et que le GNL devienne le mode de propulsion privilégié.

En parallèle, BNP Paribas accompagne l'innovation et les initiatives de sensibilisation, sans oublier le soutien de la Fondation BNP Paribas aux programmes de recherche sur l'océan.

